



Technicien « Appui à la gestion des bovins divagants »

Contrat à durée déterminée

Mission de 4 mois, à pourvoir à partir du 15 Juillet 2016.

Résidence administrative à La Plaine des Palmistes, Siège du Parc national de la Réunion.

1. Présentation de l'établissement

Le Parc national de La Réunion (PNRun), neuvième Parc national français, a été créé par le décret 2007-296 du 5 mars 2007. Il est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux. Le caractère exceptionnel de ce patrimoine est désormais reconnu au niveau international avec l'inscription en 2010 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion ». Le Parc national est gestionnaire de ce Bien.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion. La Charte du parc national de La Réunion, approuvée par le décret n° 2014-049 du 21 janvier 2014, traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

2. Contexte et sujet

Les milieux naturels réunionnais ont évolué en l'absence de mammifères herbivores. La végétation indigène et endémique est fortement impactée par les ruminants (bovins, caprins, cervidés) qui parcourent certains secteurs : piétinement, abrutissement, transport d'espèces exotiques envahissantes, modifications des sols.

Depuis sa création, le Parc national de La Réunion recherche des solutions adaptées pour protéger ces milieux, et accompagne, au cas par cas, les situations de divagation bovine : recherche de foncier alternatif, appui technique et réglementaire aux éleveurs ...

La résolution de ces conflits d'usage est menée dans le cadre d'une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés : le Parc national anime un groupe technique rassemblant les administrations (DAAF, DEAL) et collectivités (Département et communes), l'ONF, la Chambre d'Agriculture, les filières d'élevage.

Un des cas de divagation, celui du troupeau dit de Piton Cabris, a connu une avancée concrète ces dernières années avec la signature d'un protocole d'évacuation et la construction d'un enclos pour la capture des bovins. Mais les résultats restent faibles, car l'opération pose des difficultés techniques (animaux ensauvagés), organisationnelles (lien opérationnel avec la coopérative) et réglementaires (identification des animaux, volet sanitaire). Les différents partenaires impliqués souhaitent que ce dossier avance significativement en 2016, par le test des dispositifs techniques complémentaires (battues, tirs hypodermiques, rabattage par chiens, amélioration de l'infrastructure de contention).

Ceci implique un renforcement des moyens humains dédiés.



